

20	05/06/2019	BE 0543.844.653	32	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19168.00439	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Belgian Media Ventures**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Boulevard Louis Schmidt

N°: 2

Boîte:

Code postal: 1040 Commune: Etterbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0543.844.653

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

13-12-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

06-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.4, A 7.2, A 8, A 9, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

PHILIPPOT Jean Paul

Place de la Vieille Halle aux Blés 3
1000 Bruxelles-Ville
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2013

Fin de mandat: 15-12-2019

Administrateur délégué

ALBERT Clarisse

Route des Planeresses 30
4960 Malmedy
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2013

Fin de mandat: 15-12-2019

Administrateur

PERAHIA Léon

Rue du Fonds de l'Eau 49
5660 Couvin
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2013

Fin de mandat: 06-05-2019

Administrateur

MEUR Baptiste

Rue de Lombardie 9
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 15-12-2014

Fin de mandat: 15-12-2019

Administrateur

KARL Isabelle

Avenue jean & pierre Carsoel 100/8
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 15-12-2014

Fin de mandat: 15-12-2019

Administrateur

ROUSSEAU Jean Philippe

Paul Leduc 89
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 04-10-2017

Fin de mandat: 15-12-2019

Administrateur

NUMIBEL CABINET DE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SPRL (IRE:B00773)

N°	BE 0543.844.653		A 2.1
----	-----------------	--	-------

BE 0455.799.337

Egide Van Ophem 40 C

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 01-05-2017

Fin de mandat: 04-05-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

BASTOGNE Sandrine (IRE : A1708)

Réviseur d'entreprise

Avenue du Joli Mai 10

1332 Genvai

BELGIQUE

N°	BE 0543.844.653		A 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	Frais d'établissement		467
	Actifs immobilisés		492.335
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		2.111
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant	1.868	2.111
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières	627.934	490.000
	Actifs circulants	466.819	708.322
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus	25.386	21.652
	Créances commerciales		
	Autres créances	25.386	21.652
	Placements de trésorerie	440.300	419.597
	Valeurs disponibles	968	266.909
	Comptes de régularisation	164	164
	TOTAL DE L'ACTIF	1.096.645	1.201.124

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	25.220	8.257
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	910	1.245
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	384	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	23.926	7.011
Produits financiers	6.4	75/76B	103	117
Produits financiers récurrents		75	103	117
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	17.396	3.787
Charges financières récurrentes		65	17.396	3.787
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	6.633	3.342
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	2.035	507
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	4.598	2.835
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	4.598	2.835

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	4.598	2.835
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	4.598	2.835
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	2.990	2.835
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	2.990	2.835
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.608	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0543.844.653	A 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations incorporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	1.750
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1.750	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	1.526
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	200	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.726	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	21	<u>24</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXX	3.470
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179	1.034	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2.436	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXX	1.359
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	244	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	1.034	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	568	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22/27	1.868	

N°	BE 0543.844.653	A 6.1.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	490.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	207.934	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385	-70.000	
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	627.934	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	28	627.934	

N°	BE 0543.844.653	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes garanties

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
42	191.250
8912	663.000
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

N°	BE 0543.844.653	A 6.5
----	-----------------	-------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

Garanties réelles

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants

Exercice

Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel ou des dirigeants

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

Autres droits et engagements hors bilan dont ceux non susceptibles d'être quantifiés

PUT : voir définition annexe 6.9

CALL : voir définition annexe 6.9

Exercice
761.141
800.524

N°	BE 0543.844.653	A 6.6
----	-----------------	-------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

Entreprises liées ou associées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

Emoluments du commissaire

Exercice
4.591

Transactions conclues, directement ou indirectement, en dehors des conditions de marché normales

Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise

Nature des transactions

Néant

Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation

Nature des transactions

Néant

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise

Nature des transactions

Néant

Exercice

N°	BE 0543.844.653		A 6.7
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RMB SA

BE 0427.916.686

Boulevard Louis Schmidt 2

1040 Etterbeek

BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0543.844.653	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Frais d'établissement :

Les frais de constitution sont imputés directement en charge sauf décision du conseil d'administration qui peut prévoir de les activer et de les amortir au taux minimum de 20%.

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jours.

2. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles réalisées par l'entreprise sont portés à l'actif pour leur coût de revient estimé d'une manière prudente.

Les immobilisations incorporelles concernant les logiciels informatiques sont amorties prorata temporis.

"Software informatiques (comptabilité,...) : 5 ans

"Site internet : 3 ans

Les immobilisations incorporelles concernant la création du logo en 10 ans

Les immobilisations en cours font également l'objet d'un amortissement dès l'acquisition. Le goodwill, suivant la durée du contrat.

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jours.

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont pratiqués de manière régulière, à partir de la date d'acquisition ou de mise en service.

Si, malgré les amortissements prévus dans le programme d'amortissements, il apparaît, pour des immobilisations incorporelles, que la valeur d'utilisation pour la société est plus basse que la valeur comptable, il convient de pratiquer des amortissements complémentaires ou exceptionnels.

3. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires et la T.V.A. non déductible suivent le principal.

Les taux applicables pour le calcul des amortissements annuels sont les suivants :

-Matériel : 5 ans

-Matériel informatique : 3 ans

-Mobiliier :

"Mobiliier neuf : 10 ans

"Mobiliier d'occasion : 2 ans

-Matériel de bureau d'occasion : 2 ans

-Matériel roulant : 4 ans

-Agencements : jusqu'à fin de durée du bail

-Matériel d'occasion : 2 ans

-Matériel en leasing (y compris véhicule) : suivant la durée du contrat

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jours.

Les comptes sur immobilisations corporelles ne sont pas amortis.

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Ne sont pas comptabilisés en immobilisations les acquisitions dont la valeur est inférieure à 400 euros.

4. Immobilisations Financières :

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

La participation pour laquelle une décision de cession dans un délai inférieur de 12 mois est prise est transférée dans la rubrique des actions et parts.

En ce qui concerne l'analyse des moins-values sur participations prises dans le cadre de l'activité 'Media for equity', il sera tenu compte de la couverture conclue sous forme d'option.

Dans les circonstances où la couverture ne peut pas couvrir la moins-value sur la participation financière, une réduction de valeur sera actée :

- Partiellement lorsqu'une partie du montant de la participation n'est plus couverte du fait de la baisse des fonds propres de la société concernée ;

- Totalement si un risque de discontinuité ou de faillite de la société concernée devait apparaître.

5. Créances :

Une réduction de valeur est actée sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractère douteux dans les conditions suivantes :

-La créance est confiée à un service de recouvrement : 30 %

-La créance est confiée à un avocat : 80 %

-En faillite : 100 %

La réduction de valeur s'applique sur le montant hors TVA de la créance.

6. Dettes à plus d'un an et à un an au plus :

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 77 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles :

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeurs en cas de dépréciation à la date de la clôture du bilan.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont repris à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 74 de l'A.R. du 30/01/2001.

En application de l'article 57 de l'arrêté royal portant exécution du Code des sociétés, les actions et parts figurant parmi les placements de trésorerie ainsi que tous les titres à revenus fixes (tant en immobilisations financières qu'en placements de trésorerie) ne peuvent pas faire l'objet d'une réévaluation.

8. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

9. Comptabilisation dans compte de résultats :

Contrairement aux règles de la maison-mère et conformément à son objet social, BMW / la société comptabilise en résultat les opérations financières qui ont pris effet durant l'exercice.

La date d'effet est celle définie dans la convention d'espace media.

Tant les charges que les produits liés aux conventions qui ont pris effet durant l'exercice sont pris directement en résultat en respectant le principe de matching, c'est-à-dire de rattachement des charges et produits à l'exercice concerné. La prise en produits se base sur la convention espace média.

Lorsqu'elles sont significatives, il est tenu compte à la clôture des comptes d'une estimation de charges pour les prestations encore à réaliser par les sociétés liées dans le cadre de la convention d'espace média

10. Droits et engagements :

Le conseil définit les droits et engagements en se basant au minimum sur le contenu de la classe de comptes prévue à cet effet.

Le conseil décide de valoriser ces droits et engagements à la valeur nominale.

Dans certains cas particuliers, ils peuvent être mentionnés pour mémoire.

11. Instruments Financiers et produits dérivés :

Afin de couvrir la fluctuation de taux, les cours de change ainsi que les prix de certaines fournitures, la société peut utiliser certains types d'instruments financiers.

Les dépôts de garantie relatifs aux contrats éventuels sont comptabilisés sous la rubrique 'Valeurs disponibles' alors que les appels de marge issus de la valorisation ponctuelle des contrats à terme sont quant à eux comptabilisés sous la rubrique 'Autres créances à moins d'un an'

N°	BE 0543.844.653	A 6.9
----	-----------------	-------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'option call donne aux actionnaires de la participation le droit de racheter les actions de BMV pendant une durée de deux ou trois ans tandis que l'option put donne le droit à BMV de céder ses actions aux actionnaires de la participation entre l'année deux ou trois jusqu'à l'année cinq.

SITUATION DU CAPITAL

Le capital social est représenté par 200 actions souscrites et intégralement libérées pour une valeur totale de 200.000 €

Nombre d'actions souscrites :

Catégorie A 199 actions

Catégorie B 1 actions

Capital intégralement libéré pour 200.000 €

Capital non libéré = Néant

MENTIONS EXTRAITS DU RAPPORT DE GESTION

Dyna+ : La première intervention de BMV (2015) est arrivée terme mais il n'y a pas eu de demande de levé d'option. Elle reste donc au bilan dans les placements à court terme car elle peut être cédée à court terme.

La seconde phase reste, quant à elle au bilan dans les immobilisations (long terme) car elle sera maintenue à plus d'un an.

Localisy, : la participation est arrivée à terme mais il n'y a pas eu de demande de levé d'option. Elle reste donc au bilan dans les placements à court terme car elle peut être cédée à court terme.

N°	BE 0543.844.653	A 7.1
----	-----------------	-------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
DYNA+ BE 0562.878.825 Société anonyme Rue Haute 30 1380 Lasne BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	148	10,86		31-12-2017	EUR	1.186.130	-13.497
LOCALISY BE 0578.866.306 Société anonyme Rue des Meuneries 10 4650 Herve BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	105	6,25		30-09-2017	EUR	164.485	4.652
WEB MARKET SOLUTIONS BE 0533.726.068 Société anonyme Rue Bise 2 7812 Moulbaix BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	10.111	5		31-12-2017	EUR	-124.022	-151.978
MOZZENO SERVICES BE 0651.648.473 Société anonyme Chemin du Stocquoy 1 1300 Wavre BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	183	0,96		31-12-2017	EUR	157.084	-439.566
SMART UTILITY BE 0644.416.035 Société anonyme Lamorinièrestraat 161 2018 Antwerpen					31-12-2017	EUR	-225.168	-563.275

N°	BE 0543.844.653		A 7.1
----	-----------------	--	-------

BELGIQUE	Actins sans valeur nominale	84.848	1,9					
WIKIPOWER BE 0840.194.796 Société privée à responsabilité limitée Rue Natalis 2 4020 Liège BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	25	1,3		31-12-2017	EUR	589.539	194.043
DEEGITAL BE 0664.837.109 Société anonyme Rue Natalis 2 4020 Liège BELGIQUE	Actions sans valeur nominale	559	8,27		31-12-2017	EUR	29.808	-67.792

Belgian Media Ventures S.A.

RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2018

Le présent rapport a été arrêté et approuvé par le Conseil d'Administration du 11 mars 2019.

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société pendant le **5ème exercice social** (2018) et soumettons à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Commentaires sur la situation financière et principaux indicateurs

Commentaires sur les comptes du bilan

Les frais d'établissement et les immobilisations incorporelles

La valeur comptable nette du total des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles s'élève au terme de l'exercice à 24,11 €.

Les immobilisations corporelles

La valeur comptable nette du total des immobilisations corporelles s'élève au terme de l'exercice à 1.867,63 €.

Les Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

Les participations sont constituées de :

- Web Marketing Solution SA	pour 5.00 %	- 70.000,00 €
- Mozzeno Services SA	pour 0.96 %	- 70.000,00 €
- Dyna+ SA	pour 10.86 %	- 140.000,00 €
- Smart Utility SA	pour 1.97 %	- 140.000,00 €
- Wikipower SPRL	pour 1.30 %	- 103.138,44 €
- Deegital SA	pour 8.27 %	- 104.795,73 €
-		

Les créances à un an au plus :

La valeur comptable nette du total des créances à un an au plus s'élève au terme de l'exercice à 25.386,44 €. Il s'agit du solde de tva à récupérer.

Placements de trésorerie :

La valeur comptable nette des placements de trésorerie au terme de l'exercice s'élève à 440.300,18€.

- Cette rubrique comprend
 - o Les Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit et s'élèvent au terme de l'exercice à 230.300,18 €.
 - o Des participations détenues à CT pour un montant de 210.000 €
 - Localisy SA pour 6,25 %
 - Dyna+ SA pour 10,86 %

Valeurs disponibles :

La valeur comptable nette des valeurs disponibles au terme de l'exercice s'élève à 968,39 €.

Au Passif, en ce qui concerne les **Fonds Propres** :

Le capital de Belgian Media Ventures s'élève au terme de l'exercice à 200.000,00 €, entièrement libéré, et est représenté par 200 actions.

La réserve légale se monte à 20.000 € avec une affectation à celle-ci de 2.989,76 €.

Les **Dettes à long terme** s'élèvent à 663.000 € qui se composent de la dette conditionnelle vers RMB et RTBF.

L'ensemble des **Dettes à court terme** s'élève à 212.036,57 €. Elles se composent essentiellement de la dette conditionnelle échéant dans l'année vers RMB et RTBF pour un montant de 191.250 € et de **Dettes commerciales** d'un montant de 17.334,85 €, en regard desquelles les **Actifs Circulants** sont de 466.819,08 € dont un **Disponible et des Placements de trésorerie** de 441.268,57 €.

Commentaires sur les comptes de résultats

Le total du chiffre d'affaires est de 300.000 € (idem qu'en 2017), difficultés de concrétiser des nouveaux deals car le concept Media for Equity est encore peu implanté dans les mentalités en Belgique.

Les Autres produits d'exploitation correspondent aux quotes-parts de la gestion financière des diverses participations.

Les charges afférentes aux services et biens divers s'élèvent à 67.246,19 €.

Après comptabilisation des éléments précédents, il subsiste un résultat courant avant impôts de 6.632,77 €.

Les impôts de l'exercice s'élèvent à 2.034,59 €.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice à affecter présente un bénéfice de 4.598,18€. Le conseil propose à l'Assemblée Générale d'effectuer une affectation de 2989,76 € à la réserve légale pour monter celle-ci à 20.000 €, et de reporter le bénéfice restant, soit 1.608,42 €

Les résultats à affecter sont donc les suivants :

Résultats avant impôts	€ 6.632,77
Impôts	-€ 2.064,59
Résultats de l'exercice	€ 4.598,18
Affectation à la réserve légale	-€ 2.989,76
Bénéfice reporté	-€ 1.608,42

Sur base de la proposition du Conseil d'Administration et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'affectation, les **fonds propres** au 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

Capital	€ 200.000,00
Réserve légale	€ 20.000,00
Résultats reportés	€ 1.608,42
Total des Fonds Propres	€ 221.608,42

Activités des sociétés avec un lien de participation :

Web Market Solutions

Web Market Solutions est une plateforme de commande de lunchs sous la dénomination commerciale de Localimus (www.localimus.be)

BMV est intervenue dans le capital de Web Market Solutions en mars 2017. La société se développe en Belgique. Elle a réalisé une augmentation de capital de 1.050 KEUR en janvier 2018.

Comptes annuels au 31/12/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.

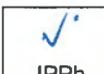
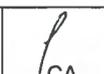
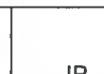
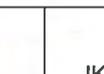
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 5 %

Marge d'exploitation	-134.428
Résultats de l'exercice	-151.978
Total du Bilan	822.153
Capital	385.000
Fonds Propres	-124.022

Mozzeno Services

Mozzeno Services (www.mozzeno.com) est une plateforme permettant à des particuliers de participer indirectement au financement de prêts à d'autres particuliers.

La société a été créée en avril 2016. BMV est intervenue dans le capital de Mozzeno en juin 2017. Mozzeno a finalisé en août 2018 une levée de fonds de 1 million d'euros avec WINGS (SRIW) et un fonds d'investissement privé.

					
JPPH	CA	JP	JPR	IK	BM

Comptes annuels au 31/12/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 0.96 %

Marge d'exploitation	-434.950
Résultats de l'exercice	-439.566
Total du Bilan	647.751
Capital	596.650
Fonds Propres	157.084

Smart Utility

June (<https://june.energy>) est une plateforme qui propose aux consommateurs de choisir le fournisseur d'énergie le moins cher en fonction du mode de consommation réel du client.

La société a été créée en décembre 2015. BMV est intervenue dans le capital de Smart Utility en novembre 2017.

La société a réalisé en juillet 2018 une levée de fonds de 2.1 millions € avec des investisseurs privés et des fonds d'investissements.

Comptes annuels au 31/12/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 1.97%

Marge d'exploitation	-539.544
Résultats de l'exercice	-563.275
Total du Bilan	1.094.601
Capital	63.197
Fonds Propres	-225.168

Deegital (Trust-Up)

Deegital (<https://trustup.be>) est une plateforme qui permet aux particuliers de trouver des professionnels fiables dans le domaine du bâtiment.

La société a été créée en octobre 2016. BMV est intervenue dans le capital de Deegital en juillet 2018.

La société a réalisé en juillet 2018 une levée de fonds de 450.000 € avec Leansquare, BeAngels, BMV et des investisseurs privés.

Comptes annuels au 31/12/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 8,27%

Marge d'exploitation	-65.593
Résultats de l'exercice	-67.792
Total du Bilan	88.847
Capital	97.600
Fonds Propres	29.808

Wikipower

Wikipower est une plateforme qui propose aux consommateurs des achats groupés en énergie (<https://wikipower.be>) et un comparateur de prix en énergie (<https://comparateur-energie.be>).

La société a été créée le 10 octobre 2011. BMV est intervenue dans le capital de Wikipower en septembre 2018.

Comptes annuels au 31/12/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 1,30%

Marge d'exploitation	299.248
Résultats de l'exercice	194.043
Total du Bilan	1.127.629
Capital	18.600
Fonds Propres	589.539

Placement de trésorerie :

Les sociétés en portefeuille pour lesquelles l'option put peut-être exercée en 2018 ont été reclassifiées à court terme en Placements de trésorerie.

Localisy

Localisy (www.localisy.com) est un portail destiné aux commerces de proximité abritant leur site internet et leur eshop.

La société, constituée en 2015, poursuit sa croissance à Liège et à Namur et légèrement à Bruxelles. Elle réalise des campagnes radio régionales. Le chiffre d'affaires est en croissance (+63%) et la société a atteint la rentabilité depuis septembre 2017. L'option put est exerçable à partir du 18/11/2018 et BMV va l'exercer

Comptes annuels au 30/09/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 6,25%

Marge d'exploitation	14.581
Résultats de l'exercice	4.652
Total du Bilan	614.450
Capital	195.000
Fonds Propres	164.485

Dyna+

Dyna+ développe et commercialise des compléments alimentaires de la marque Reductin : Reductin Minceur et Reductin Cellulite.

En 2017, Dyna+ a complété sa gamme en commercialisant XK1, un booster, et Cytoderm, un complément alimentaire pour une meilleure peau.

En 2016, BMV est intervenue une seconde fois dans Dyna+ et la société a réalisé une augmentation de capital de 850.050 € qui lui permet de financer sa croissance.

La première intervention de BMV (2015) est arrivée à terme mais il n'y a pas eu de demande de levée d'option. Elle reste donc au bilan dans les placements à court terme car elle peut être cédée à court terme.

La seconde phase reste, quant à elle au bilan dans les immobilisations (long terme) car elle sera maintenue à plus d'un an.

Comptes annuels au 31/12/2017 en euros

Les comptes annuels 2017 sont définitifs.
Pourcentage détenu au 31/12/2018: 10,86%

Marge d'exploitation	-13.149
Résultats de l'exercice	-13.497
Total du Bilan	1.463.458
Capital	83.825
Fonds Propres	1.186.130

RAPPORT D'ACTIVITES COMMERCIALES - 2018

En 2018, Belgian Media Ventures est intervenue dans le capital de deux sociétés :

- **Wikipower**
- **Deegital**

En 2018, Belgian Media Ventures a cédé ses actions de **Spreds (ex My-MicroInvest)**.

AUGMENTATION DE CAPITAL, EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU DE WARRANTS DECIDES PAR L'ORGANE DE GESTION AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre, il n'y a pas eu d'événements à signaler pouvant avoir une influence sur la société.

Le conseil demande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire de leur mission.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Hormis la mise en place des éléments contractuels et la prospection de candidats, la société n'a mené aucune activité en matière de recherche et développement durant l'exercice écoulé.

RISQUES, INCERTITUDES, OPPORTUNITES ET DEVELOPPEMENTS

Concernant le développement des activités et la signature d'accords de 'Media for equity', on peut difficilement présager de la réceptivité actuelle et future des entrepreneurs à cette proposition innovante.

Le principal risque de BMV, vu sa structure de coûts fixes extrêmement réduite, consiste dans le bon aboutissement des projets sélectionnés et la possibilité de réaliser une sortie (vente de la participation) dans de bonnes conditions financières. Une vigilance particulière est donc mise sur la sélection et l'analyse des projets.

 JPPH	 CA	JP	 JPR	IK	BM
---	---	----	--	----	----

STRATEGIE, ACTIVITES OPERATIONNELLES, RESSOURCES HUMAINES

La structure opérationnelle de BMV a été volontairement limitée à des prestations flexibles : un Investment Manager sous contrat d'indépendant, des ressources externes (fiscales, juridiques) en matière de conseil, un appui opérationnel de la part de RMB pour les locaux, les éléments administratifs et comptables, l'informatique, etc.

INSTRUMENTS FINANCIERS : OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIERE DE RISQUE DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

La société n'est soumise à aucun risque financier significatif de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

A la clôture de l'exercice comptable au 31/12/2018, la société a dans ses comptes d'engagements hors bilan des instruments financiers, à savoir des options call et put pour une durée de 5 ans maximum représentant respectivement 800.524 € et 761.141 €.

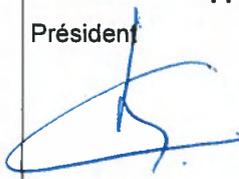
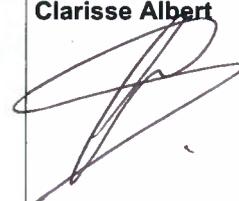
L'option call donne aux actionnaires de la participation le droit de racheter les actions de BMV pendant une durée de deux ou trois ans tandis que l'option put donne le droit à BMV de céder ses actions aux actionnaires de la participation entre l'année deux ou trois jusqu'à l'année cinq.

SUCCURSALES

Ce point n'est pas d'application

CONFLIT D'INTERETS

Nous n'avons pas identifié de conflit d'intérêts entre la société et ses administrateurs au cours de cet exercice.

Jean-Paul Philippot Président 	Clarisse Albert 	Julien Papelier Excusé
Jean-Philippe Rousseau 	Isabelle Karl Excusée	Baptiste Meur Excusé

Sandrine BASTOGNE

☎ 00 32 (0)2/359.93.59

📠 00 32 (0)2/613.32.69

🌐 www.numibel.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE

à l'Assemblée Générale de la société

BELGIAN MEDIA VENTURES SOCIÉTÉ ANONYME

pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
(Comptes annuels)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société BELGIAN MEDIA VENTURES (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société BELGIAN MEDIA VENTURES durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1.096.644,99 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 4.598,18 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

(*) Société Civile à forme de SPRL

Burgerlijke vennootschap onder de vorm van BVBA (¶)

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6^o/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 100, § 1^{er}, 5^o et 6^o/1 du Code des sociétés

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1, 5^o et 6^o/1 du Code des sociétés reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat :

- le document indiquant les informations suivantes, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels :
 - a) le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;
 - b) le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l'Office national de sécurité sociale ;
 - c) le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics ;Ces informations sont fournies à l'annexe A6.9 des comptes annuels.

- la liste des entreprises dans lesquelles la société détient une participation.
Cette information est fournie dans la section A7.1 des comptes annuels.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Fait à Bruxelles, le 19 avril 2019

NUMIBEL CABINET DE REVISEURS D'ENTREPRISES –
BEDRIJFSREVISORENKANTOOR SCPL

Commissaire
Représentée par



Sandrine BASTOGNE
Réviseur d'Entreprises

Doss. R089 - Réf.: 2019/R720/SB